

UNIVALOM

Siège :

Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : ..... 38

En exercice : ..... 24

Présents : ..... 15

Votants : .....

Procuration .....

Date de la convocation:  
17 septembre 2018

SEANCE DU 24 septembre 2018

#### Délibération 2018-32

#### OBJET : Modification des membres Commission déchèteries

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 24 septembre à 14h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Original

Expédition certifiée conforme à  
l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

##### **Membres suppléants :**

#### Procurations :

##### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux Collectivités membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180924-2018-32-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2018  
Date de réception préfecture : 05/10/2018

Par délibération du 23 Mai 2014 et conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical s'était prononcé favorablement sur la création de quatre Commissions Syndicales dites parfois « d'instruction ».

UNIVALOM exerçant la compétence de gestion de déchèteries pour le compte de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les territoires respectifs du Cannet, de Mandelieu-La Napoule, de Mougins et de Théoule-sur-Mer et Mouans-Sartoux et ce suite aux Arrêtés préfectoraux des 23 juillet et 5 septembre 2014 qui ont entériné les nouveaux statuts d'UNIVALOM, il avait été proposé, par une délibération du 30 octobre 2014 de créer une cinquième Commission Syndicale ci-après désignée : Gestion des déchèteries

Présidée de droit par Madame la Présidente du Syndicat, cette même délibération avait désigné Mme CENNAMO, M. LOPINTO, Mme ROBORY-DEVAYE, M. GARRIS et M. RAIBAUDI pour émettre un avis sur les dossiers syndicaux soumis à son appréciation.

Compte tenu de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis à cette compétence optionnelle de gestion des déchèteries, il convient à présent de rajouter des délégués syndicaux représentant la CASA au sein de cette Commission.

Mesdames Martine BONNEAU, Guilaine DEBRAS, Michelle SALUCKI et Messieurs Patrick DULBECCO, Éric MELE se portent volontaires.

Participant au processus décisionnel syndical, cette Commission à caractère permanent fonctionnera pour la durée du mandat et sera consultée en tant que de besoin pour des avis sur les questions relevant de sa compétence.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'ADOPTER les propositions du rapporteur ;
- D'AJOUTER concernant ladite Commission Mesdames Martine BONNEAU, Guilaine DEBRAS, Michelle SALUCKI et Messieurs Patrick DULBECCO, Éric MELE en tant que membres.

Oui cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A l'unanimité

- ADOPTE les propositions du rapporteur ;
- AJOUTE concernant ladite Commission Mesdames Martine BONNEAU, Guilaine DEBRAS, Michelle SALUCKI et Messieurs Patrick DULBECCO, Éric MELE en tant que membres.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

  
Josette BALDEN